

Tous engagés!

La FNTV à vos côtés



 fntv

CARNET
DE ROUTE
2024 - 2025



Tous engagés!

**Le rapport d'activité 2024-2025
de la Fédération nationale des transports
de voyageurs (FNTV)**

MAI 2025

Directrice de la publication : Ingrid Mareschal.

Conception et réalisation : Citizen Press, Paris.

Rédaction : FNTV, Stéphane Boumendil, Séverine Vallat.

Crédits photos : FNTV, Getty Images, Shutterstock

Illustrations : pikisuperstar/ freepik

Impression : STIPA.

Ce document est imprimé sur un papier
100 % PEFC.

**Fédération Nationale
des Transports de Voyageurs**

14 bis, rue Daru
75008 Paris

www.fntv.fr



4
Qui sommes-nous ?

6
Le transport de voyageurs en 2024

8 *Baromètre FNTV*
Les enseignements clés



Mobilisés pour la profession

10
Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV :

"Tous engagés pour faire avancer la profession"

12
La gouvernance et l'organisation de la Fédération

14
Notre réseau territorial



Engagés sur tous les fronts

16
La sécurité avant tout !

18
Accompagner les entreprises dans leur décarbonation

20
Un Congrès pour construire un avenir durable

21
Vers une évolution des indices CNR

22
Attractivité : agir collectivement et localement

24
Pour une mobilité durable dans tous les territoires

26
ZTL Paris Centre : une victoire de la FNTV

27
Gare de Bercy : la concertation, ça marche !

28
IA : quelles potentialités pour le transport routier de voyageurs ?



Au plus près des territoires

Qui sommes-nous ?

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) rassemble les entreprises du transport routier de voyageurs (TRV) et les acteurs des nouvelles mobilités. Elle représente également le transport sanitaire et le transport de fonds et valeurs dans les négociations sociales de la branche. La Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) et la Fédération des entreprises de la sécurité fiduciaire (Fedesfi) adhèrent à la FNTV. La FNTV Nouvelles Mobilités rassemble les services librement organisés (« cars Macron »), les sociétés de covoiturage, les plateformes de mobilités et les activités opérées au moyen de véhicules de moins de dix places.

La Fédération en chiffres

- **1 300 entreprises de toutes tailles** (TPE, PME et groupes).
- **2/3 du parc d'autocars français** possédé par nos adhérents.
- **82 000 salariés** employés par nos adhérents.
- **1 équipe pluridisciplinaire et spécialisée** au service des adhérents à Paris.
- **17 unions régionales** à l'écoute quotidienne de leurs adhérents.

Nos raisons d'être

- **Partout où l'on parle de transport routier de voyageurs, la FNTV est présente.** Elle rassemble et fédère ses entreprises sur l'actualité et l'avenir de la profession.
- **La FNTV représente la profession** auprès des pouvoirs publics européens, nationaux et locaux pour faire évoluer les règles applicables au secteur.
- **La FNTV valorise la profession et les activités auprès des médias professionnels et du grand public.** La Fédération réagit et prend parti sur les sujets d'actualité concernant le secteur.
- **La FNTV est l'une des quatre organisations professionnelles représentatives de la branche des transports routiers** et elle négocie les évolutions de la convention collective pour les salariés du secteur.
- **La FNTV et son réseau territorial accompagnent et informent les adhérents** au quotidien en leur apportant des réponses précises de toute nature.



Le transport de voyageurs en 2024

Secteur

2692
entreprises

66117
autocars

8 Md€

de chiffre d'affaires pour le transport interurbain de voyageurs.

Un autocar, c'est

30

voitures

de moins sur la route.



Environnement



88 %
des autocars

répondent aux normes Euro 5 et 6 au 1^{er} janvier 2024.

617
entreprises

ont signé la charte «Objectif CO2, les transporteurs s'engagent» au 6 février 2025.

94
entreprises

labellisées Objectif CO2, depuis le lancement, au 24 janvier 2025.

297409
tonnes de CO₂

évités

Emploi

105040
salariés

80 %
d'embauches en CDI

83 %
des salariés sont des conducteurs.

25 %
des postes de conduite sont occupés par des femmes.

32 %
des salariés ont plus de huit ans d'ancienneté dans leur entreprise.

60 %
des effectifs travaillent à temps complet.

51 ans
d'âge moyen

13194
titres professionnels délivrés en 2023 pour les conducteurs interurbains.

Services librement organisés (cars Macron)

Plus de
57 millions
de passagers

transportés depuis l'ouverture
du marché en août 2015.



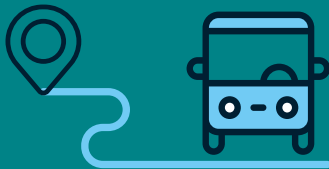
2446
équivalents
temps plein

(ETP) en 2023.

Entre
8,8 et 10,5
millions de passagers

annuels avec un taux
d'occupation moyen
entre 62 % et 70 %.

Tourisme



6966

conducteurs
de tourisme,
soit 8 % des conducteurs
de transport routier
de voyageurs.

Sécurité

0,3 %
d'accidents
corporels

en autocars
en France en 2023.

Voyageurs des
autocars touristiques



85 %
sont seniors
ou juniors.

50 %
pour des voyages
nationaux et
internationaux.

59 %
pour des
voyages pour
des entreprises
(événements, voyages
d'affaires, séminaires, CE).



41 %
pour des voyages
en famille.

Covoiturage



2191
aires de
covoiturage



Plus de
12 793 932
trajets
passagers
sur l'année 2024.

61%
des répondants
ont **confiance**
en l'**avenir**
de leur entreprise

Baromètre FNTV

Les enseignements clés

Recrutement

Des difficultés qui persistent

51 %
des établissements
sont confrontés à des difficultés de recrutement de conducteurs à temps plein, 68 % à temps partiel et 55 % pour le personnel de maintenance.

27 %
des répondants
éprouvent des difficultés dans la mise en place des formations de conducteurs et 39 % des formations dans les métiers de la maintenance.

Finances

Une trésorerie et des investissements stables

81 %
des répondants
envisagent une trésorerie à six mois stable.

53 %
des établissements
maintiennent leurs perspectives d'investissements en matériel roulant.

Organisation du travail

Des solutions à mettre en place

33 %
des répondants
sont confrontés à des difficultés pour faire travailler les conducteurs de nuit.

60 %
des entreprises
repensent leur organisation pour répondre au besoin d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Transport touristique et occasionnel

Des carnets de commandes remplis

46 %
des entreprises
ont des carnets de commandes plus remplis qu'à la même période de 2023.

68 %
affichent des perspectives stables
de chiffre d'affaires à six mois.

Conducteurs scolaires

Une vacance de postes importante

Si elle décroît, la vacance de poste concerne encore

52 %
des répondants.

3 %
des entreprises
ne peuvent pas honorer leurs marchés.

Transition énergétique

Une démarche engagée et continue

46 %
des établissements
ont investi dans les nouvelles énergies pour les autocars.

56 %
estiment que les nouvelles énergies
constituent un critère de choix des marchés pour les AOM.

31 %
des répondants
rencontrent des difficultés de financement pour ces véhicules alternatifs (GNV/BioGNV, électrique, HVO, B100, hybride).



97,59 %

**C'est le taux
de satisfaction**

des adhérents de la FNTV
mesuré en 2024, en hausse
par rapport à 2023.

Mobilisés pour la profession

Satisfaits de l'action de la Fédération, ses adhérents peuvent compter sur une gouvernance solide, en charge des orientations stratégiques, et sur une équipe centrale dynamique, au plus près des besoins des entreprises.

« Tous engagés pour faire avancer la profession »

L'année 2024 a-t-elle été un bon millésime pour le transport routier de voyageurs ?

Jean-Sébastien Barrault :

La forte reprise post-Covid s'est confirmée en 2024 et nous assistons à une amélioration de la situation au niveau de l'emploi. Toutefois, la fin d'année nous laisse avec des signaux d'alerte. Il y a un ralentissement de l'activité occasionnelle et touristique. Du côté du secteur public, la situation politique de ces derniers mois et les restrictions budgétaires décidées impactent les collectivités et, par répercussion, notre activité. Par ailleurs, nous sommes face à un très fort ralentissement industriel chez les constructeurs qui nous pénalise par un allongement inédit des délais de livraison.

2024 a aussi été marquée par la publication du décret instaurant l'attestation de droit à conduire sécurisée : une belle victoire de la FNTV ?

J.-S. B. : Nous pouvons, en effet, nous féliciter d'avoir vu aboutir cette mesure attendue de longue date par la profession. La FNTV s'est largement mobilisée sur le sujet depuis de nombreuses années,



Jean-Sébastien Barrault

Président de la FNTV

aussi bien à Paris qu'en régions. Je tiens d'ailleurs à saluer l'action de la FNTV Auvergne-Rhône-Alpes et la relation de confiance instaurée avec la préfète de Région, qui ont permis qu'une expérimentation soit lancée engendrant la délivrance d'une attestation provisoire régionale.

Nous mesurons chaque jour sur le terrain l'importance de ce qui pourrait sembler être un « détail administratif ». Mais c'est ce qui nous permet d'embaucher beaucoup plus rapidement nos conducteurs et d'alléger la pression liée au manque de personnel.

« La sécurité a toujours été au cœur des préoccupations des chefs d'entreprise. »

Côté transition énergétique, quel panorama peut-on dresser ?

J.-S. B. : La profession est convaincue de l'importance de faire cette transition énergétique mais force est de constater que sa mise en œuvre n'est pas simple. Nous en sommes encore aux balbutiements, très loin des objectifs fixés par l'État pour 2025. Plusieurs raisons à cela. La première est que les industriels ont tardé à proposer des motorisations alternatives. Ensuite, les AOM font face à des contraintes budgétaires qui les incitent à continuer de préférer le thermique, plus abordable. Enfin, le soutien financier pour favoriser la transition n'est pas suffisant. Et puis, il faut le reconnaître : la diversité des activités ne permettra pas d'aller vers le « tout électrique » promu par les institutions françaises et européennes. Nous sommes convaincus que le mix énergétique est la solution. Nous allons continuer, aux côtés des AOM et des énergéticiens, à porter ce discours et nous espérons que la clause de revoyure prévue en 2027 par le règlement sur les émissions de CO₂ des véhicules lourds pourra être avancée.

Qu'attendez-vous de la conférence de financement des services express régionaux métropolitains (SERM) ?

J.-S. B. : La FNTV a participé activement aux débats qui ont conduit à la loi SERM. Nous nous réjouissons qu'elle ait reconnu le rôle important des cars express et du covoiturage dans l'élaboration des SERM. Ils sont une réponse pertinente aux défis de la transition écologique et du désenclavement périurbain. Reste maintenant la question du financement. Les AOM ne disposent pas des moyens nécessaires au développement de ces nouveaux services. C'est tout l'objet de la conférence que de déterminer quels leviers peuvent être actionnés pour que l'on aboutisse à des solutions à la hauteur des ambitions. Mais le chemin est étroit pour y parvenir.

Autre sujet majeur : le recrutement et la formation. Est-ce que ce sont toujours des priorités pour la profession ?

J.-S. B. : Comme je le disais, l'emploi se porte mieux dans notre secteur. Je tiens à saluer la forte mobilisation de l'État, des Régions, des entreprises. Il ne faut toutefois pas oublier

que le TRV a également bénéficié d'une baisse de recrutement dans le transport de marchandises. Un paramètre conjoncturel à prendre en compte et qui nous incite à continuer plus que jamais à former. D'autant que la pyramide des âges des conducteurs nous est défavorable. L'âge moyen est de 51 ans. Nous devons rajeunir les effectifs et notre boîte à outils (permis à 18 ans, CAP) va nous y aider. Le TRV est promis à un bel avenir. Avec le déploiement des SERM : nous aurons besoin de conducteurs !

L'actualité de début d'année a remis sur le devant de la scène la question de la sécurité.

J.-S. B. : La sécurité a toujours été au cœur des préoccupations des chefs d'entreprise. Nous sommes la profession la plus réglementée et c'est tout à fait normal. Mais un accident est toujours un accident de trop. Notre objectif est clair : zéro accident. Et en matière d'usage de stupéfiants : zéro tolérance. Nous avons engagé une réflexion sur ce sujet spécifiquement. Mais ne l'oublions pas : les conducteurs sont tout à fait conscients des risques et le TRV reste le mode de transport routier le plus sûr. ●

« Le TRV est promis à un bel avenir avec le déploiement des SERM : nous aurons besoin de conducteurs ! »

Le Conseil **exécutif**

Il conduit la politique syndicale de la FNTV, précise les orientations stratégiques, prend position sur toutes les questions professionnelles, présente ses avis au Conseil des territoires et rend compte de son activité devant l'assemblée générale.



Le président
JEAN-SÉBASTIEN BARRAULT
Bardhum SAS



Le vice-président trésorier
DANIEL KUNEGEL
LK Voyages Kunegel

Les membres



GUILLAUME BERNINI
VIABUS



ROMAIN BORINI
Autocars Borini



ESTELLE BOUTON
Keolis



VINCENT DUNEZ
Ruban bleu



STÉPHANE GUENET
CFTR (Compagnie française des transports régionaux)



ÉDOUARD HÉNAUT
Transdev



GILLES LEFEBVRE
Transdev



CLÉMENT MICHEL
Keolis



FREDDY PASQUET
Groupe Fast



FRÉDÉRIC PINET
Pinet Autocars



LAURENT PONSOT
Autocars Ponsot



PIERRE-JEAN SEYT
Autocars Seyt



CHRISTOPHE VACHERON
RATP Dev

Les commissions thématiques nationales

Six commissions thématiques nationales, ouvertes aux professionnels, traitent des sujets d'actualité et couvrent tous les enjeux auxquels le transport routier de voyageurs doit faire face. Un groupe de travail interne pilote la démarche qualité de la FNTV.

Commission sociale et formation

- Président : Luc DEROCHÉ - Transdev
- Référent chargé de la formation professionnelle : Yves PLESSIS - Galeo

Commission des affaires juridiques, réglementaires et européennes

- Président : Bernard NUER - Transdev

Commission technique, sécurité et environnement

- Président : Patrick SELLIER - Keolis

Commission économie, numérique et prospective

- Présidente : Maryline LEMONNIER - Keolis

Commission tourisme

- Présidente : Christine FRANÇAIS - Grisel

Commission des véhicules légers

- Président : Julien PRIOLET - Synergihp

Groupe de travail de la démarche qualité de la FNTV

- Président : Philippe BIHAN - Bihan Cars

Notre équipe centrale

Animée par la déléguée générale, une équipe pluridisciplinaire et spécialisée au service de la profession et des adhérents.

INGRID MARESCHAL

Déléguée générale

ANNE-GAËLLE SIMON

Déléguée générale adjointe

SOPHIE LABRUNE

Directrice juridique et relations institutionnelles

CLARISSE BROUX

Responsable droit social

SALOMÉ DECERLE

Responsable Tourisme

THÉO FARGE

Responsable technique, sécurité et environnement

CORINNE FLAMENT

Responsable économie, numérique et prospective

LEILLA QUELLERY

Responsable emploi et formation professionnelle

BORIS CAVAGLIONE

Responsable de la communication

SARAH PRICE

Responsable de la communication digitale

GUILLAUME CORRE

Responsable administratif et comptable

MURIEL DOUILLET

Aide-comptable

ASSINA ATTOUCHE

Assistante de direction/
Chargée de missions administratives

LAURE ROCCHESANI

Secrétariat

Une satisfaction en hausse

Un taux de satisfaction globale élevé de **97,59 %**

Les points forts

- **Le professionnalisme, la proximité et l'efficacité** des équipes, tant au niveau national que régional.
- **L'influence de l'action de la FNTV** auprès des institutions françaises saluée (93,82 % versus 90,54 % en 2023).
- **La qualité de la veille** (98,80 % versus 97,27 %) **et les actions menées en faveur du recrutement** (91,46 %, en nette progression par rapport à l'année précédente : 87,84 %).
- **La réactivité et la qualité des réponses** apportées aux adhérents (94,87 %).

Ces résultats de l'enquête de satisfaction mettent en évidence la dynamique positive et l'efficacité des actions menées par la FNTV en 2024.

Notre réseau territorial

La FNTV s'appuie sur 17 unions régionales qui participent à la diffusion et à l'animation de l'action fédérale. Au sein de leurs territoires, elles favorisent le dialogue entre les entreprises et les autorités organisatrices de la mobilité.

1 FNTV Auvergne-Rhône-Alpes

auvergne-rhone-alpes@fntv.fr
04 72 78 81 81

2 FNTV Bourgogne-Franche-Comté

bourgogne-franche-comte@fntv.fr
03 80 28 52 52

3 FNTV Bretagne

fntvbretagne@fntv.fr
02 99 50 60 60

4 FNTV Centre-Val de Loire

centre-valde Loire@fntv.fr
02 54 44 25 67

5 FNTV Corse

corse@fntv.fr
04 91 46 64 64

6 FNTV Grand Est

grandest@fntv.fr
03 88 28 51 78
cstr10@wanadoo.fr
03 25 72 12 60
cstr88@wanadoo.fr
03 29 34 33 63

7 FNTV Hauts-de-France

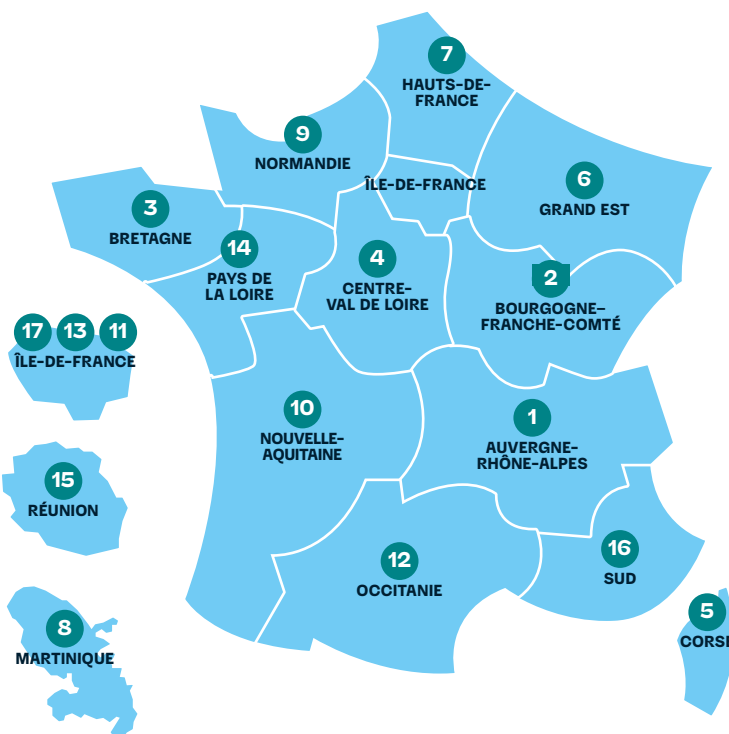
aymonin.fntv-hdf@outlook.fr
03 20 66 89 89
picardie@fntv.fr
03 22 92 82 79

8 FNTV Martinique

fntvmartinique@fntv.fr

9 FNTV Normandie

normandie@fntv.fr
06 15 12 56 85



10 FNTV Nouvelle-Aquitaine

nouvelle-aquitaine@fntv.fr
05 56 52 06 79

11 FNTV Nouvelles Mobilités

secretariat@fntv.fr
01 40 82 62 72

12 FNTV Occitanie

midi-pyrenees@fntv.fr
06 08 42 99 91

13 OPTILE

iledefrance@fntv.fr
01 58 01 13 13

14 FNTV Pays de la Loire

paysdelaloire@fntv.fr
02 51 13 30 01

15 FNTV Réunion

fntvreunion@fntv.fr
06 92 38 20 27

16 FNTV Sud

paca@fntv.fr
04 91 46 64 64

17 FNTV Tourisme Île-de-France

salome.decerle@fntv.fr
01 40 82 72 58



Engagés *sur tous les fronts*

De la sécurité des voyageurs à la transition énergétique, de l'aide au recrutement aux relations avec les autorités organisatrices, la FNTV agit aux côtés des entreprises pour faire valoir les intérêts de la profession et rendre attractifs les métiers du TRV.



La sécurité avant tout!

Le zéro accident est une priorité absolue pour les entreprises du transport routier de voyageurs. La profession se mobilise donc pour assurer la sécurité à bord de ses véhicules.

Même si l'autocar reste l'un des modes de déplacement les plus sûrs – le taux d'accident corporel impliquant un autocar en France est de 0,3 % –, le moindre accident est toujours un accident de trop. Et celui qui s'est produit en début d'année à Châteaudun entraînant la mort d'une jeune fille nous le rappelle. La profession est

mobilisée sur le sujet de la sécurité : elle est depuis toujours au cœur de ses préoccupations.

Le TRV, le secteur le plus encadré

Lors de leur formation initiale, les conducteurs sont formés pour avoir une conduite sûre. Les formations continues obligatoires leur permettent tous les cinq ans de se perfectionner et d'améliorer leurs pratiques, et les

visites médicales de confirmer leur aptitude à conduire. Par ailleurs, une réglementation rigoureuse existe pour encadrer et contrôler les durées de travail, de conduite, les pauses obligatoires et les amplitudes horaires. Tous les six mois, les véhicules sont contrôlés et de nombreux équipements de sécurité sont mis en place comme l'éthylotest antidémarrage, le chronotachygraphe ou encore le limiteur de vitesse.



Verif permis, un outil pour les entreprises

La plateforme de l'État « Verif permis » a été ouverte en 2024. Les entreprises de transport peuvent désormais vérifier la validité des permis de conduire de leurs conducteurs.

Ceinture, addictions : les notes de la FNTV

Le port de la ceinture de sécurité étant obligatoire, la FNTV a publié une note sur le sujet rappelant aux professionnels leur obligation d'information. Il n'existe pas d'obligation pour le conducteur de vérifier que les ceintures sont bien attachées dans les autocars. En revanche, le transporteur est responsable

de l'équipement du véhicule en ceintures, de la mise en place de la signalisation adéquate (kit sécurité FNTV) et du respect du cahier des charges. En 2024, la FNTV a également diffusé une note sur la prévention et le dépistage de la consommation de stupéfiants chez les conducteurs en entreprise. Ce document rappelle notamment le cadre juridique des tests salivaires en entreprise ainsi que le dispositif de prévention des addictions dans le transport routier de l'AFT et le programme « Transportez-vous bien » de Carcept Prev (voir ci-dessous). La FNTV travaille actuellement avec le Gouvernement à l'élaboration d'un plan d'action interministériel sur le contrôle des stupéfiants dans les transports publics.



Programme "Transportez-vous bien"



Michel Seyt

Président de Klesia

En quoi consiste ce programme ?

Michel Seyt : Il s'agit d'un dispositif mis en place par Carcept Prev pour sensibiliser à la prévention santé et sécurité les entreprises et les salariés non cadres de la branche transport. Le programme propose un accompagnement collectif ou individuel sur de nombreuses thématiques : santé cardiovasculaire, activité physique, douleurs chroniques, etc. Nous sommes aux côtés des entreprises pour des ateliers ou des formations par exemple. Et les salariés peuvent bénéficier d'un coaching santé de quatre séances de 20 minutes avec une infirmière et d'une consultation prévention de 30 minutes avec un médecin.

Quels bénéfices pour les entreprises et les salariés ?

M. S. : De plus en plus d'entreprises nous sollicitent car il y a un véritable enjeu de santé et de sécurité dans le secteur du transport. Le programme permet de lever certains tabous et surtout il porte ses fruits : 82 % des salariés qui ont suivi un coaching santé ont modifié leur hygiène de vie et 92 % à la suite de la consultation médicale. Chaque année, nous faisons évoluer le programme pour répondre aux besoins comme celui grandissant des salariés aidants ou encore celui des conduites addictives. En la matière, comme il n'existe pas encore de détecteur de stupéfiants fiable, la seule solution est la prévention ! ●

Accompagner les entreprises dans leur décarbonation

**En 2024, la FNTV a poursuivi ses actions en faveur de la transition énergétique.
Objectif : accompagner les entreprises adhérentes dans leurs démarches
environnementales**



La FNTV a continué de défendre la nécessité du mix énergétique des motorisations alternatives (biocarburant, bio gaz, électrique) et de soutenir la filière du retrofit afin de répondre à l'ensemble des activités. Elle l'a rappelé à l'État dans le cadre des consultations liées à la Stratégie française pour l'énergie et le climat : programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), stratégie de développement de la mobilité

propre (SDMP), stratégie nationale bas carbone (SNBC), plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). En parallèle, la FNTV a produit des outils pratiques pour informer les transporteurs des évolutions réglementaires et les aider à mettre en place les nouvelles règles : ombrières photovoltaïques, gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement, obligation d'information sur les gaz à effet de serre.

Planification écologique : recommandations de la FNTV

La FNTV a formulé plusieurs recommandations, fondées sur les spécificités du transport routier de voyageurs.

La première porte sur la simplification des démarches administratives, notamment en ce qui concerne les obligations relatives aux bilans des émissions de gaz à effet de serre ou à l'installation de dispositifs photovoltaïques. Par ailleurs, la Fédération a milité pour le déploiement d'infrastructures adaptées aux nouvelles motorisations, notamment dans les territoires ruraux. Il convient également d'adapter les référentiels de formation à ces technologies. La question des aides financières reste centrale, notamment pour les petites et moyennes entreprises, pour leur permettre d'engager et amplifier leur transition. Enfin, le sujet du mix énergétique a été fréquemment abordé afin que toutes les énergies disponibles pour décarboner le secteur soient utilisées. Le but :



éviter un tropisme électrique qui ne répondrait pas à tous les usages de l'autocar.

Règlement CO₂ : agir au niveau européen

Au niveau européen, les positions de la FNTV ont été relayées par les ministres des Transports français, par l'IRU (International Road Transport Union) ou France Mobilité Biogaz sur plusieurs points liés à la révision du règlement sur les émissions de CO₂ poids lourds. La Fédération souhaite anticiper la clause de revoyure, prévue pour 2027, afin de réviser les objectifs qui aujourd'hui pèsent sur les constructeurs et entraînent des retards de livraison très importants pour les autocaristes. La FNTV a

rappelé la nécessité de prendre en compte les secteurs du transport routier de voyageurs, qui se distingue par son impact environnemental relativement faible en comparaison avec d'autres modes de transport. De plus, elle a demandé

que les efforts déjà engagés par les transporteurs français soient reconnus et valorisés à travers des dispositifs de soutien financier adaptés, notamment pour l'investissement dans d'autres énergies qu'électrique et hydrogène. ●

Les aides à l'investissement

Pour limiter le coût des investissements de modernisation des flottes (électrique, rétrofit), les entreprises peuvent bénéficier du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il peut se cumuler avec le suramortissement, qui permet de déduire du résultat imposable une part supplémentaire de l'amortissement applicable aux équipements acquis. Si la loi de Finances pour 2024 limitait le cumul d'aides à 300 000 € sur trois ans, la FNTV a obtenu en loi de Finances pour 2025 que la déduction exceptionnelle pour l'investissement dans les véhicules électriques bénéficie d'une exemption spécifique et ne soit plus limitée par ce plafond.



Un Congrès pour construire un avenir durable

Plus de 400 acteurs du secteur ont pris part au Congrès 2024 de la FNTV qui s'est tenu le 17 octobre 2024 à la Maison de la Chimie à Paris. Temps fort de la journée : la prise de parole de François Durovray, ministre délégué chargé des Transports.

Le Congrès 2024 de la FNTV avait pour thématique centrale le rôle incontournable du transport collectif dans la construction d'un avenir durable. Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV, a ouvert la journée en présentant la vision stratégique de la Fédération au regard de ce constat.

Les annonces ministérielles

François Durovray, ministre délégué chargé des Transports, a annoncé la mise en place avant la fin de l'année d'un dispositif très attendu : l'attestation de droit à conduire sécurisée valant autorisation de conduire avant réception du permis. Il a également assuré à la profession qu'il avait obtenu l'engagement de la Mairie de Paris de ne pas précipiter la fermeture aux SLO de la gare routière de Bercy-Seine (cf. page 27) et l'autorisation pour les autocars

de tourisme d'accéder à la future Zone à trafic limité (ZTL) de Paris Centre (cf. page 26).

Autres temps forts

Le Congrès a été l'occasion d'explorer en profondeur les enjeux de la transition écologique du transport routier de voyageurs avec notamment l'éclairage de François Gemenne, membre éminent du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les défis de la mobilité rurale ont également été à l'ordre du jour avec la présentation du guide FNTV, tout comme les solutions pour améliorer l'accès au transport sur tous les territoires. D'autres tables rondes ont permis d'évoquer le rôle de l'autocar dans le développement d'un tourisme durable et les innovations pour l'attractivité des métiers. Enfin, dernier thème abordé : l'impact de l'intelligence artificielle (IA) pour la profession (cf. page 28). ●

Vif succès pour Autocar Expo

Du 3 au 6 décembre 2024 s'est tenue à Eurexpo Lyon la 8^e édition d'Autocar Expo organisée par la FNTV. Plus de 6 600 professionnels sont venus à la rencontre des 110 exposants présents, soit +10 % par rapport à la précédente édition. Avec plus de 100 autocars exposés, les participants ont pu découvrir les dernières avancées en matière de véhicules, de solutions de mobilité, d'équipements et de services. La FNTV a également proposé deux conférences : l'une sur la mobilité en milieu rural et l'autre sur la question du mix énergétique dans la transition écologique.

Vers une évolution des indices CNR

En 2024, la FNTV a sollicité la création d'un groupe de travail piloté par le Comité national routier (CNR) pour étudier la remise à plat des indices relatifs aux coûts de la conduite. Objectif : que les contrats soient indexés sur un indice plus juste et équitable.

En 2021, le CNR créait un premier indice, sous l'impulsion de la FNTV : l'indice CNR taux horaire conducteur TRV. Il s'agissait de faire en sorte que les contrats de transports prennent en compte un indice reflétant mieux les spécificités du TRV que ceux de l'Insee. En 2022, une série d'indices relatifs au transport scolaire par autocar était créée parmi lesquels l'indice CNR conducteurs transport scolaire qui regroupe les évolutions

des barèmes conventionnels, des charges sur salaires et les incidences des modifications de la réglementation sociale. Les AOM se sont grandement appropriées le premier indice qui ne rend pas compte de l'ensemble des coûts supportés par les transporteurs. La FNTV demande donc à ce que les contrats soient indexés sur un indice plus juste et équitable, reflétant mieux les contraintes réelles des transporteurs. Le groupe de travail mis en place par le CNR a donc étudié les

modalités de la suppression de l'indice CNR «taux horaire conducteur TRV» et de son renvoi vers un indice CNR intégrant les charges, mais aussi la possibilité de renommer l'indice CNR conducteur TRV scolaire par un «indice conducteur scolaire et régulier», car cet indice ne se limite pas au champ du transport scolaire et son contenu est pertinent pour les autres activités. Ces propositions ont été validées lors du conseil d'administration du CNR le 26 mars 2025. ●



Indice synthétique 2025 : la part du gazole en baisse

La structure de l'indice synthétique CNR du transport scolaire par autocar standard a été mise à jour.

Décomposant la part prise par chaque poste de coût, elle est déterminée principalement à partir des enquêtes réalisées l'année précédente auprès des entreprises. En un an, la part du gazole dans les coûts totaux a perdu un peu plus d'un point et représente une proportion proche de celle de 2019.



Attractivité : agir collectivement et localement

Parce que le recrutement reste un sujet de préoccupation pour la profession, la FNTV reste mobilisée en faveur de l'attractivité et de la formation. Des actions nationales mais surtout locales, au plus près des besoins.

En juin 2024, le projet « Transformeurs » porté par l'Union des transports publics et ferroviaires (UTPF) et la FNTV était choisi comme lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030. 28 acteurs sont partenaires du projet qui comprend également les opérateurs de transport public, l'OPCO Mobilités, des établissements d'enseignement scolaire et supérieur, des organismes de formation et des collectivités territoriales.

« Transformeurs » : attirer, former, fidéliser

D'une durée de trois ans, le projet « Transformeurs » veut bâtir un appareil de formation innovant pour les 1 500 entreprises des transports urbains, interurbains et ferroviaires (TPE/PME, régies, groupes) et leurs 360 000 salariés. Plus de 90 dispositifs et actions de formations initiales et continues, du CAP au master, à destination de huit familles de métiers (conduite, maintenance, exploitation/circulation par exemple) seront

déployés. En amont de ces parcours de formation, des outils vont être créés et des événements mis en place pour l'orientation des jeunes, des étudiants, des demandeurs d'emploi et des adultes en reconversion. La FNTV va organiser « la journée de conducteur de car scolaire » et élaborer une marque employeur sectorielle déclinable dans toutes les entreprises. Une campagne de communication interbranche (interurbain, urbain et ferroviaire) sera également déployée. Les différents acteurs du projet

travaillent par ailleurs à la réalisation d'une étude sur les secondes parties de carrière et à la mise en place de parcours de préqualification. Avec le projet « Transformeurs », la FNTV et l'UTPF souhaitent faire de la formation et de l'emploi les bras armés de la stratégie de décarbonation du secteur pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Avec les campus, promouvoir les formations

En parallèle de son engagement dans le projet « Transformeurs », la FNTV et la FNTV Occitanie ont signé en octobre 2024 une convention de coopération avec le campus des métiers et des qualifications Transport, Logistique et Commerce de gros Occitanie. Objectif : travailler de concert à la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales et continues dans les métiers du transport routier de voyageurs.

Dans le même temps, la FNTV et la FNTV Hauts-de-France ont signé une convention d'adhésion au campus des métiers et des qualifications Transport, Logistique, Sécurité Hauts-de-France. La Fédération devient ainsi membre du campus et contribue donc au fonctionnement de l'établissement. Elle participe notamment à la définition de sa stratégie de développement. La FNTV va réaliser des actions de promotion et soutenir le déploiement du CAP C4A. ●



Attestation de droit à conduire sécurisée : le décret enfin publié

À la suite de l'annonce de François Durovray, ministre délégué chargé des Transports, lors du Congrès de la FNTV, le décret instaurant l'attestation de droit à conduire sécurisée a été publié au *Journal officiel* du 29 novembre 2024. Une décision qui doit beaucoup à l'action et à la détermination de la FNTV depuis plusieurs années. Cette attestation s'inscrit dans une démarche globale de digitalisation et de simplification administrative. Elle permet aux nouveaux titulaires du permis D, ayant obtenu leur titre professionnel Conducteur de transports en commun sur route, de commencer à conduire dans l'attente de la réception de leur permis. Ainsi, depuis le 30 novembre 2024, les conducteurs peuvent télécharger cette attestation sur la plateforme « Mes points permis ». Elle est valable quatre mois à compter de son émission.

**Plus de
100 000
personnes**

à horizon 2030 recrutées par le secteur du transport public interurbain et urbain, du transport ferroviaire, notamment sur les métiers de la conduite et de la maintenance.

**Plus de
50 000
bénéficiaires**

d'ici à fin 2027 des formations créées ou transformées via le projet.

**Plus de
200 000
personnes**

à l'horizon 2030 formées ou sensibilisées grâce au projet.



territoires

Pour une mobilité durable dans tous les territoires

L'avenir des territoires ruraux et périurbains dépend de la capacité collective à y développer des solutions de mobilité. C'est un défi complexe, mais pas insurmontable. La FNTV en est convaincue et se mobilise pour accompagner les territoires dans le déploiement de stratégies de mobilité durable, innovante et inclusive.

La France rurale couvre 80 % du territoire français et abrite 30 % de la population. La voiture individuelle y est utilisée pour plus de 80 % des déplacements. Comment concilier cette dépendance avec les défis environnementaux qui sont les nôtres ? Comment favoriser la mobilité et permettre de se déplacer sans voiture dans les zones rurales ? Pour apporter des solutions concrètes et adaptées à ces enjeux, la FNTV a publié en 2024 un guide dédié, *Renforcer la mobilité rurale : solutions innovantes pour des territoires connectés*.

Un guide de la FNTV pour repenser la mobilité rurale

Fruit d'une collaboration étroite avec des acteurs clés du secteur, des collectivités territoriales

et des partenaires innovants (Padam, Karos, ioki, Ecov et Via), ce guide de la FNTV offre un panorama des innovations en matière de transport à la demande, de covoiturage et de solutions multimodales. Il propose également des analyses détaillées sur le financement et la gouvernance des projets de mobilité rurale, et démontre la faisabilité d'alternatives à l'autosolisme en mettant en avant des cas concrets de mise en œuvre réussie. Des solutions novatrices existent en effet pour améliorer la mobilité en milieu rural et les partenaires de la FNTV sollicités pour ce guide en apportent la preuve.

Pour le développement des SER

Dans la logique de ce guide, la FNTV, convaincue qu'il est impératif d'adopter

une approche innovante de la mobilité, a signé lors de son Congrès une convention avec la Société des grands projets (SGP). Objectif : soutenir le développement des mobilités sur le territoire français, et notamment des services express routiers (SER). Ces lignes d'autocars express sont mises en œuvre par les autorités organisatrices de la mobilité. Elles se caractérisent par un service disponible tout au long de la journée à intervalles réguliers et un parcours client facilité et intermodal. Les SER constituent à la fois une première brique et une partie structurante des services express régionaux métropolitains (SERM) dont l'ambition est de relier les zones rurales et périurbaines aux grandes centralités urbaines. ●



Jean-
Sébastien
Barrault

Président de la FNTV

La mobilité n'est pas qu'une question de transport. C'est un enjeu d'équité territoriale, de cohésion sociale et de transition écologique. En relevant ce défi, nous ne nous contentons pas de désenclaver les zones moins accessibles, nous construisons une France plus équilibrée, solidaire et durable. »



Véhicules légers : des préconisations pour améliorer la contractualisation des services

La situation économique reste très compliquée pour les entreprises spécialisées dans le transport au moyen de véhicules légers. Afin d'accompagner ses adhérents dans leurs relations avec les collectivités, la FNTV a élaboré et diffusé des préconisations spécifiques pour la contractualisation de ces services. « L'objectif de ce guide est d'attirer l'attention sur les éléments essentiels permettant de sécuriser les contrats et de pérenniser les services de transport routier de personnes, explique Julien Priolet, président de la Commission Véhicules légers de la FNTV. Nous expliquons aux donneurs d'ordres les contraintes des transporteurs et l'importance de revaloriser les prix de manière équitable pour faire face aux aléas conjoncturels et continuer à assurer un service de qualité à destination d'un public fragile. » Ce guide a été adressé par la FNTV aux différentes parties prenantes.

ZTL Paris Centre : une victoire de la FNTV

En octobre 2024, la FNTV a salué les modifications apportées au projet de Zone à trafic limité (ZTL) Paris Centre. Ces avancées sont le fruit d'un dialogue constructif avec les autorités auquel la Fédération a pris une part active.

Le 19 juin 2024, la Ville de Paris annonçait l'interdiction aux autocars de tourisme d'accéder au centre de Paris (hormis le parking du Louvre) à partir d'octobre 2024. Face à cette décision sans consultation, la FNTV a immédiatement souligné l'incohérence d'une telle mesure autant d'un point de vue écologique (les autocars électriques étant également interdits) que social (avec la fragilisation de l'ensemble des acteurs du tourisme).

La force du collectif

Pour mieux faire entendre leur voix, la FNTV, les représentants des entreprises parisiennes et des acteurs du commerce, de la logistique se sont

rassemblés en collectif. Le 18 juillet, ils ont publié un communiqué de presse déplorant l'impact négatif de la décision du Conseil de Paris sur l'activité économique des différents acteurs concernés au sein de la zone, mais également dans le reste de la ville de Paris. Ils demandent que soit réalisée une évaluation approfondie et globale sur l'impact des mesures, qu'une nouvelle concertation soit ouverte sur la base des résultats de cette étude et qu'en attendant, toute interdiction de circulation et de stationnement soit suspendue.

Des solutions pragmatiques

La parole du collectif a été

entendue : à la demande du préfet de Police de Paris et du ministre délégué chargé des Transports, la Mairie de Paris a accepté de maintenir l'accès des autocars de tourisme à la ZTL Paris Centre. Ces véhicules pourront continuer à circuler dans le périmètre, sous réserve d'avoir un point de départ ou de destination en son sein. La FNTV, satisfaite de cette décision, s'engage à poursuivre sa collaboration active avec les autorités pour affiner les modalités pratiques d'accès à la ZTL. Elle est par ailleurs résolue à accompagner ses adhérents dans l'adaptation à ce nouveau cadre réglementaire. ●



Une conférence sur les ZTL au Salon IFTM Top Resa

La FNTV a renouvelé sa participation au Salon IFTM Top Resa qui s'est déroulé en septembre 2024 à Paris Porte de Versailles. L'une des conférences proposées sur son stand au sein du village « Destination France » portait sur l'impact de l'exclusion des autocars de tourisme dans la zone à trafic limité de Paris Centre.



Gare de Bercy : la concertation, ça marche !

En septembre 2023, la Ville de Paris a communiqué sur sa volonté de fermer la gare routière de Bercy-Seine pour l'activité d'autocars longue distance SLO (services librement organisés) après les JOP de 2024. La FNTV a dénoncé une décision précipitée et sans alternative qui menace l'avenir des « cars Macron » en France.

Mise en place d'un comité de pilotage

Marc Guillaume, préfet de la Région Île-de-France, a été mandaté par François Durovray, ministre délégué chargé des Transports, pour mettre en place un comité de pilotage intégrant l'ensemble des parties prenantes, dont la FNTV. Objectif : réfléchir aux alternatives à la gare routière de Bercy-Seine en s'appuyant sur l'étude menée par l'Autorité de régulation des transports (ART) en 2024 et à laquelle la Fédération a contribué. Le préfet a présenté le 6 mars 2025 aux membres du comité de pilotage ses conclusions. Ainsi, une nouvelle gare routière devrait être construite d'ici à 2030 dans le quartier de Saint-Denis Pleyel. À compter de septembre 2025, l'activité de la gare de Bercy-Seine devrait être réduite jusqu'à la mise en service de la nouvelle gare de Saint-Denis

à horizon 2030. En attendant sa mise en service, la gare de Pershing (Paris-porte Maillot) sera remise en état pour l'automne 2025. L'usage de la gare de Douaumont (Paris XVII^e) sera limité à du remisage.

Un appel à suspendre la fermeture entendu

La FNTV avait rappelé le caractère récent de l'activité SLO et l'équilibre financier tout juste trouvé par les opérateurs et leurs sous-traitants. Elle appelait à trouver une solution correspondant au cahier des charges des opérateurs, respectueuse des passagers et qui ne fragiliserait pas cette activité encore jeune. La FNTV salue les propositions du préfet de Région qui permettront de diversifier l'accueil des voyageurs à Paris et d'améliorer les conditions de leur accueil tout en évitant de mettre en péril l'activité de FlixBus et BlaBlaCar. ●



IA : quelles potentialités pour le TRV ?

En 2024, la FNTV a missionné le cabinet Sopra Steria Next pour réaliser une étude exploratoire sur les potentialités de l'intelligence artificielle (IA) pour les entreprises du transport routier de voyageurs.

Sopra Steria Next a interrogé et suivi des entreprises adhérentes de la FNTV. Les pratiques et orientations stratégiques possibles ont ensuite été étudiées. Plusieurs métiers pouvant potentiellement être impactés par l'IA ont ainsi été identifiés : la maintenance, le service exploitation, le service commercial, les analyses et les ressources humaines. Actuellement, la réponse aux appels d'offres est la tâche pour laquelle l'IA peut apporter le plus. Elle permet de gagner

du temps sur tout le processus, de l'analyse de la demande jusqu'à la remise de la réponse, en identifiant les points saillants du cahier des charges et en rédigeant une première ébauche. L'IA constitue une boîte à outils sur laquelle les entreprises peuvent s'appuyer, mais l'humain reste nécessaire pour réduire les risques d'incompréhension ou de contresens. Dans la continuité de cette étude présentée lors de son Congrès, la FNTV a organisé deux webinaires en novembre et décembre 2024.

Lors du Congrès FNTV 2024,

91%

des participants

ont répondu qu'ils pensaient intégrer l'IA dans leur activité professionnelle.

Les participants ont pu découvrir les potentialités de cette technologie dans l'amélioration des processus et assister à des démonstrations pour rendre les cas d'usage plus tangibles. ●



Bertrand Bernini

Directeur général de Viabus

“ Nous réalisons chaque mois entre 850 et 900 devis pour du transport touristique et occasionnel. Pour gagner du temps, nous avons fait développer un outil IA qui traite les mails de demande, établit les devis sur la base d'une grille prédéfinie, implémente les voyages dans notre planning et transmet le mail de réponse au client après vérification par les équipes administratives. Le gain de temps estimé est de 30 %. À terme, les collaboratrices vont pouvoir se consacrer à des tâches à plus haute valeur ajoutée, notamment en développant davantage de contacts clients.



17

**unions
régionales**

participent à la diffusion
et à l'animation de l'action
fédérale.



Au plus près des territoires

Au plus près du terrain, les antennes régionales de la Fédération défendent les intérêts spécifiques des entreprises dans tous les territoires, en métropole comme en outre-mer.

Nos actions en régions



Attestation provisoire de conduite : expérimentation réussie

À l'occasion de la préparation des Olympiades des Métiers « Wordskills » qui se tenait en septembre 2024 à Lyon et qui impliquait le déplacement de 75 000 élèves et compétiteurs, la FNTV Auvergne-Rhône-Alpes a interpellé le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) sur la pénurie de conducteurs pénalisée

notamment par l'absence d'attestation provisoire de conduite. Fabienne Buccio, préfète de Région, a souhaité porter ce dossier auprès du directeur de cabinet du Premier ministre en reprenant les arguments de la FNTV.

Une expérimentation de juin à septembre a pu être obtenue dans la Région : 204 demandes ont été reçues, 180 autorisations délivrées avec un taux d'acceptation après instruction de 95 % et un délai moyen d'instruction du dossier de deux heures contre auparavant 55 jours au niveau national. Ces résultats ont permis à la représentante de l'État d'obtenir la prolongation de la mesure jusqu'à la parution du décret du 29 novembre 2024 créant l'attestation de droit à conduire sécurisée. La force de notre réseau et la constance de nos convictions ont permis de voir aboutir une mesure réglementaire de bon sens afin de développer et maintenir l'emploi dans un secteur d'activité qui la considère comme une valeur cardinale.



Juridiquement vôtre

La FNTV Bourgogne-Franche-Comté franchit un nouveau cap en matière de soutien aux entreprises de transport de voyageurs avec la création d'un service juridique entièrement dédié à leurs besoins. Son rôle ? Être un interlocuteur de confiance pour répondre aux nombreuses questions juridiques qui jalonnent le quotidien des exploitants. Qu'il s'agisse de droit du travail, de réglementation sociale ou de conformité contractuelle, chaque demande

est une opportunité d'accompagner, d'éclairer et de sécuriser les adhérents dans leurs démarches. Cette année, un mémo exhaustif sur la gestion sociale des conducteurs a été réalisé : un véritable guide pratique face à une réglementation complexe. En complément, des sessions de formation peuvent être mises en place pour aider les exploitants à mieux appréhender les subtilités juridiques du secteur. Et pour ne jamais perdre le fil des évolutions législatives, une newsletter mensuelle délivre informations pratiques et actualités réglementaires.



Former et attirer tout à la fois

La FNTV Bretagne a lancé en octobre 2024 une formation bac+2 ERTRV (Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs) à l'Isteli de Rennes. Cette initiative répond aux besoins croissants en professionnels qualifiés intégrant des compétences en gestion de flotte, planification et régulation. Elle fait suite à la délocalisation d'une formation supérieure de niveau licence à Nantes en 2022 et aux résultats d'une enquête menée en région en novembre 2023 identifiant les besoins en agents d'exploitation. Grâce à des actions de sensibilisation et d'accompagnement des candidats, six étudiants ont débuté la formation en novembre 2024, alternant deux semaines en entreprise et deux semaines en centre de formation jusqu'en octobre 2025. Parallèlement, la FNTV Bretagne a saisi l'opportunité d'un appel à projets de l'Anact pour s'engager dans un programme ambitieux. Une dizaine d'entreprises adhérentes mènent ainsi depuis janvier 2024 des travaux sur l'amélioration de l'attractivité des entreprises en agissant conjointement sur les conditions de travail et d'emploi.



Promouvoir un TRV plus durable

La FNTV Corse est confrontée à des défis spécifiques. Les négociations avec la collectivité de Corse se poursuivent avec difficulté, soulignant la complexité du contexte insulaire. Pour autant, la FNTV Corse reste pleinement engagée pour l'avenir du TRV : en 2024, elle a



Faciliter la transition écologique

Tout au long de 2024, la FNTV Centre-Val de Loire a participé à diverses actions sur son territoire, démontrant le rôle du transport de voyageurs en matière de mobilité durable. En septembre, pour la Semaine européenne dédiée au sujet, GRDF a organisé des matinées sur les alternatives aux carburants fossiles. La FNTV était présente et certains de ses adhérents sont venus témoigner de leur expérience en matière de sobriété ou d'efficacité énergétique. La FNTV a également relancé activement ses adhérents sur le programme EVE (« Engagements volontaires pour l'environnement »). Ce programme permet aux entreprises de réduire leur impact environnemental et de valoriser leur performance énergétique. Un zoom sur celui-ci a été présenté lors de l'assemblée générale – qui s'est tenue dans un lieu de séminaire soucieux de son empreinte écologique. Un temps fort qui a permis de réactiver les démarches d'une dizaine d'entreprises et de les accompagner vers la charte ou le label pour 2025.



notamment participé activement à un colloque sur la transition énergétique et les applications possibles sur le territoire. Cet événement a permis de mettre en lumière les opportunités offertes par les énergies renouvelables pour un TRV plus durable en Corse.



20^e campagne de sécurité dans les transports scolaires

La FNTV Alsace a célébré en 2024 la 20^e édition de sa campagne de sécurité dans les transports scolaires. Chaque année, la Fédération propose aux collèges des départements du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) des interventions de formateurs auprès des élèves de 6^e. Cette sensibilisation, qui touche environ 5 000 élèves par an, couvre un large éventail de comportements sécuritaires : déplacements à pied, attente à l'arrêt de bus, montée et descente de l'autocar, règles à bord et réactions en cas d'incident. Une vidéo est diffusée, suivie d'échanges approfondis entre le formateur et les élèves. Pour marquer cette 20^e campagne, la FNTV Alsace a produit un nouveau film de sensibilisation. Il a été conçu en impliquant la société de production et les formateurs intervenant dans les collèges pour garantir un contenu parfaitement adapté aux besoins du terrain. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de prévention dans les transports scolaires, visant à réduire les comportements à risque et le vandalisme, tout en assurant une sécurité maximale pour les élèves.



Ouverture d'une seconde session du titre professionnel ERTRV

La FNTV Hauts-de-France se réjouit de l'ouverture, en janvier 2025, d'une seconde session du titre professionnel Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs (ERTRV) à l'Institut Isteli de Wasquehal. Cette formation, qui délivre un diplôme de niveau bac+2 (niveau européen 5 et national III), répond aux besoins croissants de la profession en matière de pilotage, régulation et gestion des opérations de transport. Une dizaine de candidats en alternance, issus des entreprises adhérentes de la Région Hauts-de-France, bénéficieront d'un cursus d'un an, alternant



Les voies réservées, héritage des JO, accessibles aux autocars

Lors des Jeux olympiques de 2024, la Mairie de Paris avait annoncé la pérennisation de certaines voies olympiques. Initialement, les autocars y étaient autorisés. Le 19 février 2025, lors d'une réunion de concertation avec la Mairie et la Préfecture de Police de Paris à laquelle la FNTV Tourisme Île-de-France a participé, la Ville de Paris annonçait que les autocars ne pourraient pas y circuler. La Fédération a donc insisté pour que l'accès soit confirmé. Une demande soutenue par la Préfecture de Police. Finalement, le 28 février 2025, un arrêté a officialisé l'accès des autocars transportant au moins deux personnes à ces voies réservées pendant les heures d'activation. Cette avancée, effective depuis le 3 mars 2025, est une victoire pour la FNTV Tourisme Île-de-France. Ce dispositif est expérimental, avec un bilan prévu à six mois pour évaluer son efficacité.



La Réunion

Un accord historique pour le transport routier de voyageurs

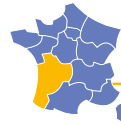
Le 23 décembre 2024, la FNTV de La Réunion a signé un accord de branche du transport routier de voyageurs, une reconnaissance officielle du métier et de son importance pour le développement de l'île. Ce texte historique, dont l'avis d'extension a été publié au *Journal officiel* le 20 mars 2025, est le fruit de longues négociations entre les organisations syndicales et patronales. Il répond à une attente forte de la profession. En effet, la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport, signée le 21 décembre 1950, n'est pas applicable à La Réunion. L'accord a été signé afin de mettre en place des principes généraux pour maintenir et développer l'emploi dans le transport routier de voyageurs, moderniser les conditions d'exercice de la profession, mais aussi garantir un service de qualité et la sécurité des voyageurs et des conducteurs. Il représente une avancée majeure même s'il doit encore franchir plusieurs étapes cruciales avant de devenir pleinement applicable.



Normandie

COP régionale : s'engager pour une transition écologique pragmatique

Lancée le 15 décembre 2023, la COP régionale de Normandie avait pour objectif d'établir un diagnostic des émissions et d'identifier des leviers de décarbonation dans divers secteurs stratégiques. La FNTV Normandie a activement participé au groupe « Mieux se déplacer », proposant plusieurs axes prioritaires : le renforcement des projets de SERM pour améliorer l'offre de transport ; le développement des pôles d'échanges pour faciliter l'intermodalité ; la prise en compte des conditions d'avitaillement



Nouvelle-Aquitaine

Une nouvelle formation pour préparer l'avenir

La FNTV Nouvelle-Aquitaine a accompagné l'ouverture du bac+2 Exploitant régulateur en transports de voyageurs à Isteli Bordeaux. Conçue avec des professionnels, cette formation en alternance répond aux besoins de développement des entreprises adhérentes en préparant de futurs exploitants régulateurs opérationnels. Afin de proposer une formation au plus proche des réalités du secteur, les enseignements sont dispensés par des experts en poste et des formateurs issus du terrain. La FNTV Nouvelle-Aquitaine et Isteli Bordeaux ont réalisé une vidéo pour promouvoir cette formation qui s'inscrit totalement dans les priorités nationales de la FNTV en matière d'emploi et d'adaptation aux évolutions du secteur. Une poursuite en bac+3 dès l'année suivante est envisagée.

pour les énergies alternatives ; l'amélioration de l'offre de transport en commun, notamment en zones périurbaines et rurales ; et l'allongement des marchés publics pour favoriser les investissements durables. Certaines propositions de la FNTV ont été intégrées dans les conclusions, d'autres restent en discussion. La Fédération demeure mobilisée pour promouvoir une transition énergétique réaliste et adaptée au secteur des transports. Cette démarche démontre que la transition écologique nécessite une approche concertée et pragmatique. La COP régionale de Normandie marque une étape clé vers des solutions concrètes pour un transport plus durable et efficient.



Création de la FNTV Occitanie unifiée

La FNTV Occitanie a franchi une étape majeure en 2024 avec l'unification de ses structures régionales, officialisée lors de son colloque du 19 novembre. Amorcé en 2016 à la suite de la réorganisation administrative des régions françaises (loi du 16 janvier 2015), ce processus a pris de l'ampleur en 2023 sous l'impulsion de la présidence de la FNTV Occitanie en les personnes de Vincent Dunez et Isabelle Barrière. Après des mois de travail sur les nouveaux statuts, la fusion s'est concrétisée en 2024. En février, un conseil d'administration commun a validé les modifications statutaires. Les étapes clés ont suivi : l'assemblée générale

de la Fédération des transporteurs d'Occitanie Méditerranée (FTOM) le 25 mai pour acter la séparation des collèges (marchandises et voyageurs), puis l'assemblée générale extraordinaire de la FNTV Occitanie le 5 juin pour intégrer les adhérents du Languedoc-Roussillon. La création officielle de la FNTV Occitanie unifiée renforce la représentativité et l'efficacité de la Fédération, lui permettant de mieux défendre les intérêts du secteur face aux défis à venir tels que le recrutement, la formation et la transition énergétique. En abordant 2025 avec une structure consolidée, la FNTV Occitanie est prête à poursuivre ses actions en faveur du transport routier de voyageurs dans la région.



La data, on en fait quoi ?

Plus d'une centaine d'adhérents et de partenaires étaient présents pour la 8^e édition de la journée régionale du transport par autocar. La FNTV Pays de la Loire avait choisi un sujet d'actualité pour sa table ronde : la data. Grégory Cordier, président régional, Roch Brancour, vice-président en charge des Mobilités de la Région Pays de la Loire, et Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV, ont ainsi pu échanger sur ce thème mobilisateur. Couplées à l'intelligence artificielle (IA), les données ouvrent des perspectives inédites pour transformer les pratiques, enrichir les services et mieux répondre aux attentes des personnes, des entreprises et des collectivités. Avec l'aide de l'IA, la data permet désormais de passer d'un modèle réactif à un modèle proactif : l'anticipation des besoins, la prévision des comportements et la recherche des performances s'en trouvent améliorées. La data constitue donc un outil dont peuvent se saisir les différents acteurs du transport pour améliorer les services proposés par les différentes AOM et l'expérience des passagers, mais aussi accompagner les évolutions stratégiques des entreprises et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés.



Emploi : objectifs atteints

En 2024, la FNTV Sud a placé l'emploi au cœur de sa stratégie avec des résultats tangibles. La pénurie de personnel a significativement diminué grâce à un partenariat dynamique avec France Travail et les organismes de formation. Une approche novatrice valorise désormais les savoir-être (adaptabilité, sens du service) au même titre que les compétences techniques, garantissant un service de qualité. La FNTV Sud, en collaboration avec la Région Sud, a mené une campagne de promotion ambitieuse des métiers du TRV, rehaussant l'attractivité du secteur. Un programme de formation continue, coconstruit avec l'OPCO Mobilités, permet par ailleurs aux adhérents de rester à la pointe des évolutions : la FNTV Sud défend un développement équilibré et un accès équitable à la formation, assurant la pérennité du TRV pour tous.

La FNTV adhère à



La FNTV est certifiée Quali'Op






www.fntv.fr
01 40 82 62 72

 contact@fntv.fr

 [linkedin.com/company/fntv](https://www.linkedin.com/company/fntv)

 [@FNTVFrance](https://twitter.com/FNTVFrance)

 [@FNTV](https://www.facebook.com/FNTV)

 [@bustrip.by.fntv](https://www.instagram.com/bustrip.by.fntv)

